

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$1.00 \$1.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$13.15 \$7.55 \$7.75 \$1.50

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

POUR LES ETATS-UNIS... \$1.00 \$1.00 \$1.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$1.00 \$1.00 \$1.00 \$1.00

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO-ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 6 AOUT 1907

80ème Année

On recherche le Cercueil de Cyrano de Bergerac.

Bien que, par amour-propre local, les Gascons le revendiquent comme étant un des leurs, Cyrano de Bergerac, né à Paris, dans le quartier Saint-Sauveur, le 6 mars 1619, fut un Parisien et non un cadet de Gascogne, écrit le "Petit Parisien". Son nom de Bergerac était celui d'un fief, près de Chevreaux, et n'avait rien de commun avec la ville de la Dordogne renommée pour son excellent vin. Mais—Parisien ou provincial—cet homme légendaire, bizarre et désordonné, s'est fait connaître par son courage et son esprit, deux qualités communes à tous les Français, quel que soit le pays où les vit naître.

Le cercueil de Cyrano de Bergerac, original et sans goût, fut enterré dans cette église. Ce couvent, supprimé en 1793, ne fut point vendu. En 1815, on y a placé des religieuses qui portent le nom de Dames de la Croix.

Voilà donc les données historiques que l'on possède actuellement sur la sépulture de Cyrano de Bergerac que la commission du vieux Paris va tenter de retrouver.

Les projets de M. Lucien Lambeau.

Connaissant les projets de cette assemblée de Parisiens érudits qui se sont donné la mission de rechercher tout ce qui intéresse l'histoire de la capitale, nous avons rendu visite à M. Lucien Lambeau, le distingué secrétaire de cette commission, pour lui demander des renseignements sur ses intentions.

—Depuis Dulaure, dont vous venez de me parler, le numérotage de la rue de Charonne a changé, nous a dit M. Lambeau. Le sol sur lequel s'élevait, autrefois, le couvent en question, porte aujourd'hui le numéro 98. En vertu de la récente loi sur les constructions, les bâtiments conventuels ont été vendus; les acheteurs ont démolé l'église, ainsi que l'oratoire qui était au fond du jardin, et il ne reste plus maintenant des débris à vendre. Mais, comme les entrepreneurs de démolition se sont arrêtés au ras du sol, nous espérons, lorsque ces débris seront vendus et fouillés, pour y établir des fondations, pouvoir retrouver la sépulture de Cyrano de Bergerac. Nous suivrons les travaux en même temps que l'architecte-voyer de la ville et pourrions arriverons-nous à un résultat, bien que le terrain parisien rende peu ses morts.

—Et à quoi attribuez-vous cette particularité?

—A tous les bouleversements du sol de Paris. Dans les églises, pour établir un calorifère, on détruit les caveaux; c'est à cela qu'il faut attribuer l'insuccès de nos recherches à Saint-Roch, lorsque nous avons voulu recueillir les restes de Cornille et de Duguay-Trouin. La comédienne Adrienne Lecouvreur, qui fut enterrée de nuit, à cause de sa qualité de femme de théâtre, dans un terrain vague du quai d'Orsay, a été aussi inconnue. Pour une autre raison, le corps de Louis XVII n'a pas été découvert non plus au cimetière de Sainte-Marguerite. Il faut aussi compter avec la Révolution; à cette époque, on détruisait les cercueils de plomb pour en faire des balles. Nous avons eu plus de chance avec l'amiral américain Paul Jones, que nous avons retrouvé dans l'ancien cimetière protestant de la rue de la Grange-aux-Belles.

—Avez-vous bon espoir en ce qui concerne le corps de Cyrano de Bergerac?

—Il faut attendre les fouilles qui seront opérées. Cocheris, un historien qui vivait vers 1800, assure avoir vu l'épithaphe de Cyrano dans l'église. Il n'aurait donc pas été enterré dans l'oratoire situé au fond du jardin, comme l'affirme la légende qui a cours dans le quartier.

"Il n'avait pas le nez en trompette..."

Pour terminer, voici quelques indications qui pourront aider la commission du vieux Paris dans ses recherches.

Un contemporain de Cyrano de Bergerac, le littérateur d'Assoucy, dont a parlé Boileau, a laissé de lui ce portrait:

Il n'étoit ny de la nature des Lapons; ny de celles des géants. Sa tête paroissoit presque veuve de cheveux; on les eut comptez de dix pas. Ses yeux se perdoient par sa lige et recourbé, présentant celui des habillards jaunes, et verus, qu'on apporle de l'Amérique. Ses jambes brouillées avec

si chair, figuroient des fuseaux. Son estomage pagotit un peu. Son estomac étoit une copie de la bedaine étiopique.

Il ressort de ce portrait peu flatté que Cyrano était alligé d'un nez de perroquet et non d'un appendice nasal en trompette, comme on l'a représenté au théâtre en ces dernières années. Mais ces caractéristiques extérieures suffiront-elles à la commission du vieux Paris pour retrouver le squelette du vaillant Cyrano? Espérons le afin que l'on puisse donner à ce qui reste de la dépouille de ce vieux Parisien, une sépulture digne de l'homme qu'il fut.



Le procès Stœssel.

L'acte d'accusation contre le général Stœssel contient notamment les charges suivantes:

Le général Stœssel n'a pas tenu compte des ordres du commandant en chef de l'armée de Mandchourie tendant à remettre le commandement de Port-Arthur au général Smyrnof et à quitter l'armée. Il est resté dans la forteresse et a violé l'ordre du viceroi impérial. Il est intervenu dans les fonctions du général Smyrnof, il a lancé des contre-ordres relatifs aux ouvrages de défense de seconde et troisième ligne de la forteresse.

Il n'a fait aucun arrangement pour les réserves de vivres.

Un rapport mensonger

Dans son rapport sur le combat de Kinchau, il a déclaré qu'il avait lui-même commandé les troupes avec la plus grande énergie, tandis qu'il est resté dans Port-Arthur et n'a pris aucune part au combat.

Il a annoncé la retraite du général Fock comme un mouvement en arrière exécuté selon ses ordres.

Le 14 juin 1904, il a déclaré, dans ses dépêches, qu'il avait pris part à tous les engagements, tandis que du 15 février au 14 juin le seul engagement qui a eu lieu fut celui de Kinchau auquel il n'était pas présent.

Une reddition criminelle

Afin de justifier son projet de reddition de Port-Arthur, le général Stœssel a notifié le 29 décembre 1904 que les Japonais étaient maîtres de la situation et que Port-Arthur ne pouvait résister que quelques jours, que les munitions s'épuisaient.

En réalité, la grande majorité du conseil de guerre était prononcée pour la reddition de Port-Arthur jusqu'à la dernière extrémité et avait déclaré qu'il y avait abondance de munitions.

Décorations données sans motifs.

De plus, le général Stœssel, sans raison, a conféré l'ordre de Saint-Georges au général Fock pour la bataille de Kinchau perdue par ce général et dans laquelle il a montré la plus grande incompetence.

La même décoration fut conférée au général Reuss, qui a reconnu lui-même n'avoir rien fait pour mériter un tel honneur.

Le général Stœssel invoquait pour le faire la participation de ce général à la défense. Or, le général Reuss a signé des conditions de capitulation ignominieuses pour la Russie.

Le général Stœssel n'a pas partagé la sorte de la garnison et ne l'a pas accompagné en captivité.

Complicité du général Fock et du général Smyrnof.

L'acte d'accusation accuse le général Fock d'être également coupable sur tous les points avec le général Stœssel. Il déclare qu'il a montré la plus grande ignorance, qu'il a fait opposition aux ordres du général Stœssel.

Il a présenté de faux rapports concernant la batterie de Kinchau et sous l'excuse du manque de munitions, il a battu en retraite en plein jour, causant de ce fait de grandes pertes aux troupes.

Le général Reuss est accusé de complicité avec le général Stœssel.

Le général Smyrnof est accusé de faiblesse pour ne pas avoir mis fin à la conduite des généraux Stœssel, Fock et Reuss.

Si vraiment Stœssel n'a pas défendu Port-Arthur avec la vaillance qu'on lui attribuit tout d'abord, si d'autres chefs d'armées responsables, et Négobatof notamment pour n'avoir pas livré combat, quel mérite ont donc eu les Japonais de venir à bout de la Russie déchirée par la plus sanglante des guerres intestines? Combattre sans péril, c'est triompher sans gloire.

La médecine devant la justice.

Chronique parisienne.

Un procès, pendant lequel la neuvième chambre correctionnelle a soulevé, à nouveau, la question de la responsabilité médicale. Une malade, guérie d'une appendicite, mais non sans quelques accidents, a traîné son médecin devant la justice, en l'accusant d'erreurs professionnelles dans le traitement qu'il lui appliqua.

Le médecin répond qu'il n'a pas été si malhabile qu'on veut bien le dire, et que la meilleure preuve en est que sa cliente vit encore. S'il ne lui avait pas donné des soins efficaces, elle ne serait pas, aujourd'hui, en état de porter plainte contre lui.

En somme, il invoque le témoignage de ses confrères et de maîtres dont les opinions divergentes sont faites pour troubler les juges. Leur rôle est délicat: on expose devant eux des méthodes scientifiques presque opposées, au milieu desquelles il leur est difficile de se reconnaître.

Si, faute il y a, il n'y pas faute évidente, comme dans le cas, par exemple, où un chirurgien oublie dans le corps d'un opéré un tampon de gaze. Dans la cause qui est soumise à la justice, tout est matière à discussion. Et Dieu sait s'il y a des avis différents en médecine.

Un procès comme celui-ci fait, pour ainsi dire, chercher du doigt la possibilité de la reddition d'un conseil de l'ordre des médecins, comme il y en a un pour les avocats, comme il y a des autorités antiques pour prescrire toutes les professions.

Il y a bien longtemps qu'on en parle; il y a bien longtemps qu'il existe même des projets dont la réalisation serait également profitable à l'État et aux malades. Il paraît difficile que cette institution ne soit pas enfilée, car on voit se multiplier, depuis quelque temps, pour nombre de motifs, ces querelles entre malades et médecins. Ce conseil de l'ordre aurait précisément dans ses attributions le devoir de donner son avis aux tribunaux lorsqu'ils doivent régler un médecin lorsqu'il a occasion de l'exercice de sa profession.

Il établirait ainsi des règles relatives à la responsabilité médicale, alors qu'il n'y a, aujourd'hui, que des dispositions incertaines et vagues, donnant lieu à des controverses tout au moins singulières. La public et les médecins eux-mêmes ont respectivement besoin d'être fixés sur leurs droits.

Il y a eu parfois des incapacités constatées, des erreurs graves contre lesquelles il n'y a aucune sanction, et, d'autres cas, des médecins honorables et dévoués, s'étant trouvés dans des

circonstances difficiles, furent l'objet de prévention injustifiées. Les tribunaux sont le plus souvent fort prudents en ces questions de responsabilité médicale. Il y a eu, cependant, des jugements absolument contradictoires.

D'ailleurs, que de points à élucider! Y a-t-il des cas où un médecin peut refuser de continuer à donner ses soins à un malade? Peut-il entreprendre une opération particulièrement grave sans avoir prévenu le patient ou ses proches? L'urgence excuse-t-elle des procédés aventureux... Et, dans le domaine moral, combien de circonstances où le médecin voit l'obligation du secret professionnel se heurter à d'autres prescriptions légales?

Bien des cas échapperaient encore, sans doute, à une codification absolue. Mais, pour ceux qu'on peut prévoir, il serait indispensable que les représentants les plus autorisés de la médecine et de la chirurgie formulassent des avis définitifs. Des garanties seraient ainsi données aux malades, et, d'un autre côté, des plaintes sans fondement seraient évitées.

Il y aurait encore une réforme utile. C'est que, dans l'enseignement médical, une part fût faite à de certaines connaissances juridiques. Cet enseignement est déjà fort chargé, assurément, mais, comme l'a fort bien remarqué M. Hatin, beaucoup de médecins ne se doutent pas même pas des graves conséquences que peuvent avoir pour eux une imprudence ou un moment d'inattention. En fait, les clients seraient mieux sauvegardés encore par cette addition aux programmes de la Faculté.

En ces dernières années, des tribunaux ont eu à statuer sur des aventures médicales qui laissent pas d'être dramatiques. On se rappelle peut-être l'accusation qui pesa sur un jeune médecin de Charonne. Il était en présence d'un accouchement très difficile. Pendant l'accouchement, l'enfant mourut; il fallait pratiquer la craniotomie, mais il n'avait pas les instruments nécessaires. Il se servit d'une aiguille à matelas, puis d'un ciseau et d'un marteau pour briser le crâne, et retira le corps.

Le tribunal fut sévère pour le médecin. L'accouché, d'ailleurs, était morte trois jours après cette opération hasardeuse. On le traita de bourreau et de boucher. L'opinion n'était pas moins revenue d'une semblable brutalité. Le docteur fut condamné.

La cour d'appel reforma ce jugement, cependant. On envisageait les choses plus froidement. Le médecin avait eu tort d'entreprendre seul une opération aussi compliquée. Mais la patiente eût-elle pu attendre qu'il eût voyagé chercher un confrère? Il y avait, pour essayer de la sauver, à risquer, comme on dit, le "tout pour le tout". Il parut, à la réflexion, que, même en employant des instruments de fortune, il avait fait, en somme, son devoir, en agissant en tentant toutes les chances de salut.

Une autre affaire provoqua aussi une grande émotion. Deux médecins bordelais furent accusés d'avoir laissé enterrer, vivante encore, une femme atteinte qui était un lazaret, sous le diagnostic de fièvre jaune. On ordonna l'exhumation, et on découvrit, avec horreur, que la malheureuse créature avait accouché dans son cercueil... Ce fut une immense fureur d'indignation; les médecins faillirent

Roulez ou glissez, glissez ou roulez, mais allez vite chez l'épicier chercher un paquet doré au

Zu Zu

Le meilleur, le plus croquant des "Ginger Snaps" connus à Gingerville

NATIONAL BISCUIT COMPANY

La démission du général Hagron.

Voici le télégramme que le général Bonnal, ancien commandant de l'Ecole supérieure de guerre, adressait l'autre jour à un journal de Paris au sujet de la démission du général Hagron et de la nomination du général de Lacroix:

Wimereux, 20 juillet.

On ne peut qu'approuver la détermination qu'a prise le général Hagron de décliner toute responsabilité, en tant que commandant en chef, devant la situation précaire faite à l'armée française par suite du renvoi anticipé des classes de 1903 et de 1904. A sa place, j'aurais agi de même.

Son successeur, le général de Lacroix, montre du courage en acceptant de commander en chef nos armées en cas de guerre prochaine et inopinée; mais cet officier général qui n'est bien connu possède une qualité assez rare, en ce temps de pessimisme: il voit tout en rose. Une telle qualité peut être aussi un défaut, si elle est le fait d'aveuglement. Ce n'est pas le cas pour le général de Lacroix, toujours heureux jusqu'à ce jour, ayant foi dans son étoile, doté d'une santé exceptionnelle, aimant son métier, enfin sachant se bien entourer.

Etant donné que le général Hagron se retire du service actif, on ne pouvait faire un meilleur choix parmi les membres du conseil de la guerre qu'en désignant le général de Lacroix comme commandant en chef éventuel de nos armées.

LA GERMAN-AMERICAN SAVINGS BANK & TRUST CO.

622 RUE DU CANAL.
La Banque d'Epargne de la rue du Canal.

18 Juin - 6m - mar jeu dim

JE CROIS QUE C'EST VICTOR HUGO QUI A DIT QUE CE MONDE lui rappelait un pénitencier; que chacun faisait pénitence ici pour quelque faute commise dans un autre monde; que les portes de ce pénitencier ne s'ouvrent devant nous que pour un autre monde. Il a dit: Que les hommes intelligents s'employent à justifier le mot Bonheur; qu'il n'existe pas de condition heureuse. Nous pouvons, cependant, améliorer la condition des pauvres. Nous pouvons avoir pitié de ceux qui pleurent et qui pleurent; de ceux qui s'échouent lentement vers la tombe. Nous DEVONS aider les malades; nous DEVONS donner. On est plus heureux de donner que de recevoir. La compassion des misères d'autrui doit être infinie; elle est comme une pluie bienfaisante sur un sol aride. Bien heureux celui qui donne.

Donnez si vous plaît, car ce don doit être votre œuvre; votre œuvre pourrait sauver la vie d'un être humain qui est à la veille de devenir paillard. Participez à cette grande œuvre; donnez comme nous donnons notre affection aux morts illustres. Prenez avec enthousiasme et de tout cœur une noble résolution et donnez. Veuillez bien ne pas remettre, mais envoyer votre contribution immédiatement à

W. G. TEBAUT,
Président de la Ligue Anti-Tuberculeuse de la Louisiane,
217 RUE ROYALE.

18 Juin - 1 m